

Élevage bovin : aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Le montant de l'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux issus de l'agriculture biologique est fixé à 65,67 € par animal éligible pour la campagne 2023 (57 € en 2022).

À noter que l'aide spécifique aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs (74 € en 2022) n'existe plus désormais.

Rappel : pour 2023, le montant de la nouvelle aide aux bovins de plus de 16 mois a été fixé à 106 € par unité de gros bétail (UGB) pour le montant unitaire supérieur et à 58 € par UGB pour le montant de base.

Et rappelons que les demandes pour bénéficier des aides bovines (nouvelle aide bovine à l'UGB, aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio) au titre de la campagne 2024 doivent être formulées le 15 mai 2024 au plus tard sur [Telepac](#).

[Arrêté du 7 mars 2024, JO du 14](#)

© 2024 Les Echos Publishing